A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dressé en application des dispositions de
l'article L 823-9 du Code de Commerce

Exercice clos le 31/12/2008

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 80 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CEYRAT, le 20 mai 2009,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
6 rue de Tournoël
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 00
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1 31/12/2007 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	46 812	42 959	3 853	2 512	1 341	53.38
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains	64 475	29 646	34 829	39 280	4 451-	11.33-
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	808 616	714 598	94 018	43 684	50 334	115.22
	Autres immobilisations corporelles	989 850	638 700	351 151	401 256	50 105-	12.49-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	90 980		90 980	90 980		
	Créances rattachées à des participations	150 000		150 000	150 000		
	Autres titres immobilisés	1 829		1 829	1 829		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	54 783		54 783	86 002	31 219-	36.30-
	TOTAL II	2 207 345	1 425 902	781 442	815 543	34 101-	4.18-
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	51 866		51 866	47 741	4 125	8.64
	En-cours de production de biens	54 894		54 894	66 374	11 480-	17.30-
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	765 561	13 823	751 739	614 303	137 436	22.37
	Autres créances	381 980		381 980	393 881	11 901-	3.02-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	974 171		974 171	758 909	215 262	28.36
	Disponibilités	203 932		203 932	181 642	22 290	12.27
	Charges constatées d'avance (3)	43 552		43 552	43 805	253-	0.58-
	TOTAL III	2 475 957	13 823	2 462 134	2 106 655	355 479	16.87
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 683 301	1 439 725	3 243 576	2 922 199	321 377	11.00

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2008 12	Exercice N-1 31/12/2007 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 007)	100 007	100 007		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 662 818	1 662 818		
	Report à nouveau	104 982	21 332-	126 313	592.13
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	111 044	126 313	15 269-	12.09-
	Subventions d'investissement	19 728	12 408	7 320	59.00
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	1 998 579	1 880 214	118 365	6.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	117 292	140 465	23 174-	16.50-
	Concours bancaires courants	1 529	1 200	329	27.41
	Emprunts et dettes financières diverses	507	492	15	3.05
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	241 318	185 989	55 329	29.75
	Dettes fiscales et sociales	796 281	648 837	147 444	22.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 013	34 273	9 740	28.42
	Autres dettes	44 057	30 729	13 329	43.38
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	1 244 998	1 041 985	203 013	19.48
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 243 576	2 922 199	321 377	11.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 152 026 925 024

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2008

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2007 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens	2 675 314		2 675 314	2 478 123	197 191	7.96
Production vendue de Services	338 063		338 063	220 942	117 121	53.01
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 013 377		3 013 377	2 699 065	314 312	11.65
Production stockée			11 480-	66 374	77 854-	117.30-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 971 872	2 770 301	201 571	7.28
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 492	38 292	16 800-	43.87-
Autres produits			468 478	368 767	99 711	27.04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			6 463 738	5 942 798	520 940	8.77
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			350 968	262 251	88 717	33.83
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 125-	17 037-	12 912	75.79
Autres achats et charges externes *			1 431 497	1 170 134	261 363	22.34
Impôts, taxes et versements assimilés			162 558	147 930	14 628	9.89
Salaires et traitements			2 974 415	2 787 242	187 173	6.72
Charges sociales			1 304 755	1 332 364	27 608-	2.07-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			129 802	127 813	1 989	1.56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			9 812		9 812	
Dotations aux provisions						
Autres charges			28 704	9 629	19 076	198.12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			6 388 386	5 820 325	568 061	9.76
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			75 352	122 473	47 121-	38.47-
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2008 12	Exercice N-1 31/12/2007 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 736	4 741	1 005-	21.20-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 846	10 518	18 328	174.26
TOTAL V	32 582	15 259	17 323	113.53
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 623	7 310	1 687-	23.08-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	5 623	7 310	1 687-	23.08-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	26 960	7 950	19 010	239.14
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	102 312	130 423	28 111-	21.55-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	349	3 099	2 750-	88.73-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 601	40 591	2 011	4.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	42 951	43 690	740-	1.69-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 433	17 850	15 417-	86.37-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 785	29 950	1 836	6.13
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	34 218	47 800	13 581-	28.41-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 733	4 109-	12 842	312.51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	6 539 271	6 001 748	537 524	8.96
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 428 227	5 875 434	552 793	9.41
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	111 044	126 313	15 269-	12.09-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME , les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	48 390		4 402
Terrains	62 255		2 220
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	738 335		70 281
Installations générales agencements aménagements divers	662 044		13 975
Matériel de transport	118 774		25 443
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	159 561		10 996
TOTAL	1 740 969		122 915
Autres participations	240 980		
Autres titres immobilisés	1 829		
Prêts, autres immobilisations financières	86 002		169
TOTAL	328 811		169
TOTAL GENERAL	2 118 170		127 486

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 980	46 812	46 812
Terrains			64 475	64 475
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			808 616	808 616
Installations générales agencements aménagements divers			676 020	676 020
Matériel de transport			144 217	144 217
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		944	169 614	169 614
TOTAL		944	1 862 941	1 862 941
Autres participations			240 980	240 980
Autres titres immobilisés			1 829	1 829
Prêts, autres immobilisations financières		31 388	54 783	54 783
TOTAL		31 388	297 592	297 592
TOTAL GENERAL		38 311	2 207 345	2 207 345

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	45 877	3 061	5 980	42 959
Terrains	22 975	6 671		29 646
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	694 651	19 947		714 598
Installations générales agencements aménagements divers	326 182	67 217		393 399
Matériel de transport	78 169	20 194		98 363
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	134 773	12 711	546	146 938
TOTAL	1 256 749	126 741	546	1 382 944
TOTAL GENERAL	1 302 627	129 802	6 526	1 425 902

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 061				
Terrains	6 671				
Instal.techniques matériel outillage indus.	13 455	6 492			
Instal.générales agenc.aménag.divers	67 217				
Matériel de transport	20 194				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 175	6 536			
TOTAL	113 712	13 029			
TOTAL GENERAL	116 773	13 029			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 194	9 812	12 183		13 823
TOTAL	16 194	9 812	12 183		13 823
TOTAL GENERAL	16 194	9 812	12 183		13 823
Dont dotations et reprises d'exploitation		9 812	12 182		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	150 000		150 000
Autres immobilisations financières	54 783	54 783	
Clients douteux ou litigieux	16 532	0	16 532
Autres créances clients	749 030	749 030	
Personnel et comptes rattachés	5 519	5 519	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 399	1 399	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 145	13 145	
Divers état et autres collectivités publiques	320 794	320 794	
Débiteurs divers	41 124	41 124	
Charges constatées d'avance	43 552	43 552	
TOTAL	1 395 877	1 229 345	166 532

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 860	1 860		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	116 960	23 989	48 031	44 941
Emprunts et dettes financières divers	507	507		
Fournisseurs et comptes rattachés	241 318	241 318		
Personnel et comptes rattachés	213 821	213 821		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	455 852	455 852		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 279	33 279		
Autres impôts taxes et assimilés	93 330	93 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 013	44 013		
Autres dettes	44 057	44 057		
TOTAL	1 244 998	1 152 026	48 031	44 941
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 123			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 et 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits en cours

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	322 193
Disponibilités	58
Total	322 251

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	331
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 254
Dettes fiscales et sociales	331 552
Total	394 136

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	43 552
Total	43 552

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matiére d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la société.
Au 31 décembre 2007, la valeur disponible du fonds est de 68 988 euros .

L'engagement sur les droits acquis s'élèvait au 31/12/2005 à 265 794 euros.

A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dressé en application des dispositions de
l'article L 612-5 du Code de Commerce

Sur les conventions de l'exercice 2008

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 80 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1er mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en ouvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et des membres de son Conseil d'Administration

Néant.

II - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et l'EURL PHARM'ADIS

L'ADIS détient 100 % du capital social de l'EURL PHARM'ADIS au 31/12/2008.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et co-gérante de l'EURL PHARM'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel inter-structure :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 149 074,21 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL PHARM'ADIS à l'ADIS s'élève à 52 798,78 euros sur l'exercice.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 44 173,57 euros sur l'exercice.

c) Mise à disposition d'un bureau à usage de siège social :

L'EURL PHARM'ADIS a mis à disposition de l'ADIS, à titre gratuit, un bureau à usage de siège social dans les locaux de CEBAZAT 19 Rue des Coutils.

III - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-Professionnelle et l'EURL AGRADIS

L'ADIS détient 100 % du capital de l'EURL AGRADIS au 31/12/2008.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et gérante de l'EURL AGRADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel interne :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 37 001,78 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL AGRADIS à l'ADIS s'élève à 7 775,58 euros sur l'exercice.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par L'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 21 782,74 euros sur l'exercice.

c) Avances financières :

Au cours des exercices précédents, l'ADIS a consenti à l'EURL AGRADIS des avances financières permanentes sans intérêts pour un montant total de 120 000 euros. Ce montant correspond au solde inscrit dans vos livres au 31 décembre 2008 puisque aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice.

IV - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-Professionnelle et l'EURL INSER'ADIS

L'ADIS détient 100 % du capital de l'EURL INSER'ADIS au 31/12/2008.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et gérante de l'EURL INSER'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel interne :

Néant.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par L'ADIS à l'EURL INSER'ADIS s'élève à 7 219,17 euros sur l'exercice.

c) Avances financières :

Au cours de l'exercice 2007, l'ADIS a consenti à l'EURL INSER'ADIS une avance financière permanente sans intérêts de 30 000 euros. Ce montant correspond au solde inscrit dans vos livres au 31 décembre 2008 puisque aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice.

Fait à CEYRAT, le 20 mai 2009,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 40 000 euros
6 rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 00
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE